

AUTORISATION D'OCCUPER LE DOMAINE PUBLIC
N° 2023 – TEMP 14

Demande présentée le : 20 janvier 2023
Par : LEDOUX Yvon
sis : 33 bis rue des Aulnaies à JUZIERS (78820)
Au bénéfice de : lui-même
Adresse :
Surface occupée : un camion

Le maire,

Vu la demande d'autorisation d'occuper le domaine public susmentionnée,
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2,
Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L 581-8, L 581-18 et R 581-55 à R 581-79,

ARRETE

Article 1 : Monsieur LEDOUX Yvon est autorisé à occuper le domaine public avec un camion sis 33 bis rue des Aulnaies à JUZIERS (78)

du 25 janvier au 08 février 2023

Article 2 : Ces travaux nécessiteront :

- Interdiction de stationnement à proximité du 33 bis rue des Aulnaies à JUZIERS signalisation à la charge du demandeur ;
- Information des riverains les plus proches susceptibles d'être embarrassés par la gêne occasionnée.

Article 3. Monsieur LEDOUX Yvon est occupant temporaire du domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 4. Monsieur le commissaire de police, M. le responsable de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressé.

A JUZIERS, le 24 janvier 2023

Le maire, Ketty VARIN

